Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY
http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr

Classer la parcelle du Grand Chêne en Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLUI
https://www.registredemat.fr/plui-pemb/deposez-votre-observation-en-ligne

Monsieur Yves MAËNHAUT
Etablissement Public Territorial
Paris Est Marne & Bois
Direction Urbanisme
3 place Uranie
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Notre association de défense de la nature souhaite s'exprimer concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et des zonages d'assainissement de Paris Est Marne & Bois
Nous sommes attentifs, entre autres, au respect des arbres et en particulier des plus vénérables.
En effet, contrairement aux idées reçues, et comme l'explique l'article de la Radio Télévision Suisse (http://www.rts.ch/info/sciences-tech/5533521-les-arbres-les-plus-vieux-absorbent-davantage-de-co2.html), « *Plus un arbre est vieux, plus il capture du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère pour continuer à croître, selon une étude publiée mercredi. Ces recherches contredisent le postulat selon lequel les vieux arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique.*
Les résultats des travaux, publiés dans Nature, indiquent que sur plus de 400 types d'arbres étudiés, ce sont les spécimens les plus vieux et donc les plus grands de chaque espèce qui grandissent le plus vite et qui absorbent ainsi le plus de CO2. »
Dans ce sens, nous demandons le classement en Espace Boisé Classé (EBC) de parcelles agrémentées d'arbres exceptionnels classés Arbre remarquable. C'est le cas du Grand Chêne de Saint-Maur, âgé d'environ 400 ans. Il est situé au 70 av du Gal Leclerc. La demande de son maintien a fait l'objet d'une pétition (https://chng.it/bcBYMYFBWV) qui a recueilli près de 80 000 signatures.
Nous demandons aussi le classement en zone naturelle du site de l'Observatoire (attaché à l'OAP Brossolette Sport et Nature). Il est doté d'arbres multiséculaires, c'est un espace unique à Saint-Maur. L'absence d'intervention depuis des décennies en fait un lieu riche de biodiversité.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.
Veuillez agréer, Monsieur le président de la Commission d'Enquête, nos salutations respectueuses.
Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie